



AVIS PUBLIC

PUBLIC NOTICE

**ADOPTION ET ENTRÉE EN VIGUEUR  
DU règlement no 1441-2 modifiant le  
Règlement de zonage no 1441 en ce qui  
a trait à l'ajout de nouvelles dispositions  
relativement à la vente au détail du  
cannabis et ses dérivés de même qu'à la  
présence d'industrie reliée au cannabis et  
ses dérivés**

Le conseil municipal de Mont-Royal a adopté à sa séance ordinaire tenue le 22 octobre 2018 le Règlement no 1441-2 modifiant le règlement de zonage no 1441 en ce qui a trait à l'ajout de nouvelles dispositions relativement à la vente au détail du cannabis et ses dérivés de même qu'à la présence d'industrie reliée au cannabis et ses dérivés.

Les personnes intéressées peuvent consulter ce règlement durant les heures d'ouverture, de 8 h 30 à 16 h 30, au bureau du greffier, 90, avenue Roosevelt, Ville de Mont-Royal.

Le présent règlement entre en vigueur en date de ce jour.

Donné à Mont-Royal, le 24 octobre 2018.

**ADOPTION AND COMING INTO EFFECT OF  
By-law No. 1441-2 to amend Zoning By-  
law No. 1441 with respect to new rules  
concerning the retail sale of cannabis and  
its derivatives as well as the presence of  
industries related to cannabis and its  
derivatives**

The Town of Mount Royal Council adopted at a Regular Sitting held on October 22, 2018, By-law No. 1441-2 to amend Zoning By-law No. 1441 with respect to new rules concerning the retail sale of cannabis and its derivatives as well as the presence of industries related to cannabis and its derivatives.

Interested persons may consult this by-law during regular business hours, between 8:30 to 16:30, at the Town Clerk's Office, 90 Roosevelt Avenue, Town of Mount Royal.

This by-law come into effect today.

Given at Mount Royal on October 24, 2018.

Le greffier • Alexandre Verdy • Town Clerk